

Championnat Comité et Territorial UGSEL HdF de course d'orientation Individuel et par équipe 2022-2023

L'inscription à ces championnats engage votre responsabilité au regard de votre propre évaluation d'un niveau de maîtrise garantissant la sécurité des participants (Niveau Bleu FFCO minimum requis / réalisation d'un cycle CO en milieu boisé et/ou participation à au moins 3 rencontres AS Co)

Inscription via USPORT impérative avant le Mercredi 08 mars 2023 minuit pour les 2 championnats

Championnat Comité Mercredi 15 mars 2023 13h-17h30

Lieu : Forêt de Rihout Clairmarais (62) rdv carrefour des étangs d'Harchelles

Accueil 12h30 Début des épreuves 13h

Championnat Territorial Mercredi 22 mars 2023 9h30-17h

Lieu : Base de loisirs départemental d'Ohlain (Maisnil-lès-Ruitz 62)

Accueil 9h30 pour installation du site / Début des épreuves 10h30 / Matin course équipe – AM indiv

ATTENTION : Matériel impératif aucun prêt sur place

MONTRE au poignet (pas de portable) et BOUSSOLE pour chaque coureur / tenue longue obligatoire haut et bas

Présentation licences + photo ou à défaut listing d'établissement validé par le chef d'établissement

Les 2 championnats comportent: 2 épreuves: Règlements 2022-2023 sur le site de l'UGSEL nationale

Championnat Territorial qualificatif pour National CO 22,23 et 24 Mai 2023 à Tinchebray (Fliers Orne 61)

Quotas de qualifications de base commun à chaque territoire :

- > 6 équipes : 2 équipes benjamins, 2 équipes minimes, 2 équipes cadets-juniors, **soit 18 places.**
- > 12 places individuelles Chpt promotionnel territorial. champion et vice champion de chaque catégorie F et G . Si l'un d'entre eux fait partie d'une équipe déjà qualifiée, repêchage sur le suivant de la même catégorie
- > 6 places individuelles pour les champions territoriaux **élites***. Soit 6 individuels élites. Si l'un d'entre eux fait partie d'une équipe, repêchage sur le suivant de la même catégorie. En l'absence de coureurs élites dans une catégorie, les places ne peuvent être réattribuées à une autre catégorie, ni en promotionnel.

***élèves détenteurs d'une licence FFCO à l'année N-2, N-1 et N à la date butoir d'inscription au chpt de comité ou inscrit en section ou option sportive Co/Appn/raid établissement ou placés sous la responsabilité de l'enseignant dans cette catégorie Elite à l'inscription du championnat de comité**

Quota territoire de base de 36	Benjamin	Minimes	Cadets - juniors
	2 équipes	2 équipes	2 équipes
	Pour chaque catégorie 6 indiv F - G (4 promo et 2 élite) soit le champion et vice en promo et le champion en élite		
+ Quotas sup chpt 2022	+ 1 Eq benj + 1 BF élite + 1BG élite	+ 1 équipe en minimes	X
Total par catégorie	3 Eq Benj / 2 BF promo / 2 BG promo / 2BF élite / 2 BG élite	3 Eq M / 2 BF promo / 2 BG promo / 1MF élite / 1 MG élite	2 Eq CJ / 2 CJF promo / 2 CJG promo / 1CJF élite / 1 CJG élite

Référent CTT CO: Laurent Gwardys: Laurent.gwardys@orange.fr / 06 98 49 80 90 / SRM C59L

Jury - Inscriptions : Chaque établissement présentera obligatoirement 1 **juge enseignant par tranche de 15 élèves inscrits au-delà possibilité d'un parent d'élève accompagnant. Les inscriptions se font via Usport, et sont doublées et associées par l'envoi d'un mail pour la GEC (Gestion Electronique de course)**

Inscription Mercredi 08 mars minuit Usport + jeudi 09 Mars 2023 midi Doc format CVS logiciel Excel

Course individuelle ligne à Stéphane Pruvost SMA C62 fafanep@neuf.fr / 06 01 00 12 57							Course Equipe à Meyers Joël LM C62 meyers.joel@orange.fr / 06 82 31 70 15						
N° Doigt GEC*	Nom	pre nom	Année	sexe	établ	Catégorie	N°Equipe	Nom	pre nom	établ	Catégorie	Sexe	N° doigt

*Pour le doigt Si vous avez votre numéro sinon un doigt vous sera attribué

**Par délégation de la CTT CO des hauts de France
M. Gwardys Laurent**

Rappel : **Les licences sont imprimables via ugselnet et doivent comporter obligatoirement une photo et être signée** (à défaut l'élève doit être en mesure de présenter une pièce d'identité avec photo). Le professeur doit avoir en sa possession les licences et les déposer au secrétariat où elles seront susceptibles d'être contrôlées durant le championnat (ou à défaut et conformément aux nouveaux règlements généraux nationaux le listing des licenciés participants certifiés par le chef d'établissement et les pièces d'identité des élèves).

N'attendez pas pour licencier vos élèves car la demande doit être validée par le président d'AS* (ou la personne déléguée par celui-ci) puis par le comité.

*A noter que le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, supprimer son niveau de validation (case à cocher) afin de passer directement à celle du comité